



Note de présentation brève et synthétique

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

I. CONTEXTE

Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) du Vexin est composé, depuis la fusion des communes de Gouzangrez et de Commeny, de 71 communes réparties en 3 Communautés de Communes :

- CC Vexin Centre avec 33 communes pour 25 505 habitants
- CC Vexin Val de Seine avec 26 communes pour 16 775 habitants
- CC Sausseron Impressionnistes avec 12 communes pour 11 768 habitants.

Malgré quelques variations, la population reste stable :

- 2020 : 54 265 habitants
- 2021 : 54 146 habitants
- 2022 : 54 044 habitants
- 2023 : 54 064 habitants
- 2024 : 53 947 habitants
- **2025 : 54 048 habitants**

Le SMIRTOM du Vexin est un Syndicat mixte fermé sans fiscalité propre. La levée de l'impôt Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) se fait par ses adhérentes, les trois Communautés de Communes, EPCI à fiscalité propre.

Les syndicats mixtes fermés (Article L 5711-1 du CGCT) sont soumis aux dispositions applicables aux syndicats de communes.

Le SMIRTOM du Vexin compte 3 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe « Collecte sélective »
- Le budget annexe « Déchèteries »

Il est à noter que chaque budget a à sa charge les frais de fonctionnement de collecte, de déchèteries et de traitement. Ainsi la répartition se fait comme suit :

- Budget principal : collecte et traitement des ordures ménagères (bac à couvercle gris)
- Budget Collecte sélective : collecte et traitement des déchets recyclables c'est-à-dire les emballages, cartons, plastiques, verre... (bacs à couvercle jaune et à couvercle vert)
- Budget déchèteries : Gestion des 3 déchèteries, enlèvement et rotation des bennes, traitement des déchets.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et recettes constatées sur une année civile. En l'occurrence, il s'agit de l'année 2025.

II. COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal, composé de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du syndicat (frais de personnel, eau et électricité, entretien des véhicules...).

C'est dans ce budget que l'on retrouve les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

1. Section de fonctionnement du budget principal

a. Résultats 2025

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CFU 2025	Libellé	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	2 851 433.05 €	13 - Atténuations de charges	2 388.99 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	270 546.22 €	70 - Produits de services	- €
014 – Atténuations de produits	- €	74 - Dotations et participations	3 219 551.76 €
65 – Autres charges de gestion courante	36 049.21 €	75 - Autres produits de gestion courante	20 796.93 €
TOTAL des dépenses de gestion courante	3 158 028.48 €	TOTAL des recettes de gestion courante	3 242 737.68 €
66 – Charges financières	- €	76 – Produits financiers	- €
67 – Charges spécifiques	- €	77 – Produits exceptionnels	- €
68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000 €	TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	3 242 737.68 €
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	3 159 028.48 €	042 – opérations d'ordre entre sections	- €
042 – opérations d'ordre entre sections	3 873.72 €	002 - Excédent antérieur reporté	351 481.24 €
TOTAL dépense de fonctionnement	3 162 902.20 €	TOTAL recettes de fonctionnement	3 594 218.92 €

La section de fonctionnement est clôturée avec un excédent de 431 316.72 €, en augmentation par rapport à 2024 (351 481.24 €).

b. Principaux postes de dépenses et de recettes

L'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du syndicat sont regroupées dans le chapitre 011 - Charges à caractères générales. Ce chapitre comprend notamment l'entretien des véhicules,

la maintenance et le fonctionnement des postes informatiques, les achats de fournitures et les assurances. Le principal poste de dépense de ce chapitre est lié à la collecte et au traitement des ordures ménagères. En 2025, les dépenses enregistrent une diminution, principalement liée à la baisse des tonnages d'ordures ménagères (- 391 tonnes).

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'établissent à un niveau inférieur aux prévisions budgétaires. Cette situation s'explique par le départ d'un agent en cours d'année, dont le poste n'a pas été pourvu avant la clôture de l'exercice.

Le chapitre 65 concerne principalement les dépenses liées aux indemnités et cotisation des élus.

Les dépenses d'opérations d'ordre entre section (chapitre 042) correspondent essentiellement aux amortissements. Ces montants sont inscrits en dépense de fonctionnement et se retrouvent en recette de la section d'investissement.

Concernant les recettes, le chapitre 74 (Dotations et participations) constitue le principal poste de recettes du syndicat. Il correspond à la participation des communautés de communes au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le chapitre 013 (atténuations de charges) regroupe principalement les remboursements de rémunérations de personnel, notamment en cas d'arrêts de travail.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les remboursements divers et produits accessoires perçus par le syndicat (pénalités, remboursements assurance...).

Enfin, l'excédent antérieur reporté (chapitre 002) correspond à l'excédent de fonctionnement constaté en 2024 et reporté sur l'exercice 2025, contribuant à l'équilibre global de la section.

2. Section d'investissement du budget principal

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CFU 2025	Libellé	CFU 2025
Dépenses d'équipement	- €	Recettes financières	- €
TOTAL des dépenses réelles	- €	TOTAL des recettes réelles	- €
040 – Opérations d'ordre entre section	- €	040 – Opérations d'ordre entre section	3 873.72 €
TOTAL des dépenses d'ordre	- €	TOTAL des dépenses d'ordre	3 873.72 €
001 – Déficit reporté	- €	001 – Excédent reporté	1 709 809.29 €
TOTAL des dépenses d'investissement	- €	TOTAL des recettes d'investissement	1 713 683.01 €

La section d'investissement a généré un excédent de 1 713 683.01 €.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont limitées du fait de la création des deux budgets annexes qui supportent désormais les travaux (les achats d'équipements de collecte sont réalisés sur le budget annexe Collecte Sélective et les investissements pour les déchèteries sont réalisés sur le budget annexe Déchèteries).

Les recettes d'investissement comprennent uniquement l'excédent antérieur reporté et l'amortissement sur le long terme des anciens achats de ce budget. Une demande est en cours afin de remonter cet excédent en fonctionnement pour financer les futurs projets du SMIRTOM du Vexin.

III. Compte Financier Unique du budget annexe Collecte Sélective

Le budget annexe Collecte Sélective est composé de la section d'exploitation et de la section d'investissement. Il regroupe l'ensemble des dépenses et recettes du syndicat lié à la collecte et au traitement des déchets issus du tri.

1. Section d'exploitation du budget Collecte Sélective

Dépenses de d'exploitation	
Libellé	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	1 833 980.01 €
65 – Autres charges de gestion courante	- €
TOTAL des dépenses de gestion des services	1 833 980.01 €
66 – Charges financières	- €
67 – Charges spécifiques	- €
TOTAL des dépenses réelles	1 844 208.19 €
042 – opérations d'ordre entre sections	256 650.36 €
TOTAL dépense de fonctionnement	2 090 630.37 €

Recettes d'exploitation	
Libellé	CFU 2025
70 – Produits des services	869 202.14 €
74 – Dotations et participations	1 663 837.08 €
TOTAL des recettes de gestion des services	2 533 039.22 €
77 – Produits exceptionnels	1 000.00 €
78 – Reprises/Amortissements et provisions	5 000.00 €
TOTAL des recettes réelles	2 539 039.22 €
042 – opérations d'ordre entre sections	22 655.00 €
002 - Excédent antérieur reporté	175 190.25 €
TOTAL recettes de fonctionnement	2 736 884.47 €

La section d'exploitation du budget Collecte Sélective est clôturée avec un excédent de 646 254.10 €, traduisant un résultat très favorable sur l'exercice 2025.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets issus du tri sélectif. Les dépenses réalisées en 2025 sont inférieures aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique notamment par des tonnages restés stables, ce qui limite les dépenses, et par certains achats initialement prévus qui n'ont pas été réalisés sur cet exercice (achat de composteurs individuels pour équipement des habitants...). Cette limitation des dépenses a contribué à l'augmentation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section

Ce chapitre correspond essentiellement aux dotations aux amortissements liées aux investissements réalisés pour la collecte sélective (bacs...).

Concernant les recettes :

- Chapitre 70 – Produits des services

Il comprend principalement les ventes de matériaux issus du tri (plastique, carton, verre...) ainsi que les soutiens versés par CITEO. Les recettes de revente ont été limitées en 2025 en raison d'une erreur d'affectation des tonnages évacués pour le compte du SMIRTOM du Vexin par le centre de tri. Cette situation a toutefois entraîné une augmentation du soutien CITEO, compensant la baisse des ventes de matières.

- Chapitre 74 – Dotations et participations

Il s'agit de la participation des communautés de communes au titre de la TEOM.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section

Ce chapitre correspond à l'amortissement des subventions d'investissement perçues par le syndicat. Ces dépenses se retrouvent en dépenses de la section d'investissement.

- Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté

Il s'agit du résultat constaté à la clôture de l'exercice précédent et reporté sur 2025, contribuant à l'équilibre global de la section.

2. Section d'investissement du budget annexe collecte sélective

Dépenses d'investissement	
Libellé	CFU 2025
Dépenses d'équipement	46 042.23 €
TOTAL des dépenses réelles	46 042.23 €
040 – Opérations d'ordre entre section	22 655.00 €
TOTAL des dépenses d'ordre	22 655.00 €
001 – Déficit reporté	- €
TOTAL des dépenses d'investissement	68 697.23 €

Recettes d'investissement	
Libellé	CFU 2025
Recettes financières	- €
TOTAL des recettes réelles	- €
040 – Opérations d'ordre entre section	256 650.36 €
TOTAL des dépenses d'ordre	256 650.36 €
001 – Excédent reporté	414 307.23 €
TOTAL des recettes d'investissement	670 957.59 €

En 2025, les dépenses d'investissement du budget annexe collecte sélective réalisées correspondent à l'achat de bacs (remplacement de bacs cassés, changement de volume de bacs, dotations de nouvelles habitations...) et les amortissements de subventions reçues par le syndicat pour ses projets.

Les recettes d'investissement sont composées des amortissements des équipements de collecte (bacs...) et de l'excédent reporté.

La section d'investissement du budget annexe collective a généré en 2025 un excédent de 602 206.36 €. A cela s'ajoute un reste à réaliser de 186 127.99 € correspondant aux achats réalisés en fin d'année (Points d'Apport Volontaire, abri-bacs, bacs).

IV. Compte Financier Unique du budget annexe Déchèteries

Le budget annexe Déchèteries est composé de la section d'exploitation et de la section d'investissement. Il regroupe l'ensemble des dépenses et recettes du syndicat lié à la gestion des déchèteries.

1. Section d'exploitation du budget Déchèteries

Dépenses de d'exploitation	
Libellé	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	2 270 289.02 €
65 – Autres charges de gestion courante	- €
TOTAL des dépenses de gestion des services	2 270 289.02 €
66 – Charges financières	5 164.99 €
68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 000.00 €
TOTAL des dépenses réelles	2 278 454.01 €
042 – opérations d'ordre entre sections	132 293.50 €
002 - Déficit antérieur reporté	- €
TOTAL dépenses de fonctionnement	2 410 747.51 €

Recettes d'exploitation	
Libellé	CFU 2025
70 – Produits des services	46 906.39 €
74 – Dotations et participations	2 871 537.18 €
75 – Autres produits de gestion courante	26 975.50 €
TOTAL des recettes de gestion des services	2 945 419.07 €
77 – Produits exceptionnels	826.25 €
TOTAL des recettes réelles	2 946 245.32 €
042 – opérations d'ordre entre sections	18 994.22 €
002 - Excédent antérieur reporté	386 385.73 €
TOTAL recettes de fonctionnement	3 351 625.27 €

La section d'exploitation du budget Déchèteries est clôturée avec un excédent de 940 877.76 €, qui apparaît particulièrement élevé au regard du fonctionnement habituel du service.

Les dépenses d'exploitation sont majoritairement constituées du chapitre 011 (Charges à caractère général) qui regroupe l'ensemble des coûts liés au fonctionnement des déchèteries (évacuation et traitement des différents flux de déchets, maintenance des équipements, entretien courant...).

Les crédits inscrits au budget primitif 2025 intégraient le règlement de deux exercices (2024 et 2025) relatifs à l'accès de certaines communes aux déchèteries de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Les appels de fonds n'ayant pas été émis par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au cours de l'exercice, le chapitre 011 présente un niveau de réalisation inférieur aux prévisions, ce qui a contribué à la forte augmentation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de ce budget.

Par ailleurs, les tonnages déposés en déchèteries demeurent globalement stables par rapport à 2024. Malgré des volumes toujours soutenus sur certains flux, notamment les encombrants et les gravats, cette stabilité a permis de contenir l'évolution des charges de traitement.

Le chapitre 66 (Charges financières) correspond aux intérêts de l'emprunt contracté pour la construction de la déchèterie de Vigny.

Le chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) retrace les dotations aux amortissements des immobilisations, principalement liées à la construction de la déchèterie de Vigny, aux travaux d'aménagement et aux acquisitions de matériels. Ces dépenses se retrouvent en recette de la section d'investissement.

S'agissant des recettes, le chapitre 70 (Produits des services) comprend les ventes de de la ferraille et du carton, les locations de bennes aux usagers ainsi que la facturation des artisans pour l'accès aux déchèteries. Ces recettes sont inférieures aux prévisions faites en début d'exercice. Cette évolution s'explique d'une part par un prix moyen de reprise de la ferraille sensiblement inférieur à celui observé en 2024 (96 € par tonne en 2025 contre 150 € en 2024) et, d'autre part, par une erreur d'affectation des tonnages par le centre de tri, entraînant un lissage sur 2025 pour rectifier cette erreur. La reprise effective des ventes n'est intervenue qu'en fin d'exercice, les recettes seront donc inscrites sur l'exercice 2026.

Le chapitre 74 (Dotations et participations) constitue le socle du financement des déchèteries. Il regroupe la participation des communautés de communes au titre de la TEOM, la refacturation conventionnelle de l'accès à la déchèterie de Vigny pour quatre communes des Yvelines (Hardricourt, Jambville, Gaillon sur Montcient et Tessancourt sur Aubette), ainsi que la compensation financière perçue pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) comprend la refacturation des charges supportées par le syndicat l'accès des quatre communes des Yvelines à la déchèterie de Vigny (« Peines et soins »). Ce chapitre comprend également la refacturation à SEPUR de certaines charges d'exploitation de la déchèterie de Vigny (électricité, entretien des espaces verts...) initialement réglées par le syndicat. Pour les autres déchèteries, ces dépenses sont directement supportées par le prestataire. L'exercice 2025 a en outre intégré la régularisation des montants dus depuis le début du marché, ce qui a majoré ponctuellement les recettes de ce chapitre.

Les opérations d'ordre retracées au chapitre 042 en recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues par le syndicat.

Enfin, le chapitre 002 intègre l'excédent antérieur reporté, qui contribue à l'équilibre global de la section.

En définitive, l'excédent de 940 877,76 € ne traduit pas exclusivement une amélioration structurelle du fonctionnement du service. Il résulte principalement du décalage de mandatement des participations dues au titre des accès aux déchèteries de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour 2024 et 2025, de la stabilité des tonnages traités et de régularisations intervenues en recettes. Ce résultat devra donc être apprécié avec prudence, les dépenses reportées étant susceptibles d'impacter significativement l'exercice suivant.

2. Section d'investissement du budget Déchèteries

Dépenses d'investissement	
Libellé	CFU 2025
Dépenses des opérations financières (emprunt)	35 913.20 €
Dépenses d'équipement	2 445.88 €
TOTAL des dépenses réelles	38 359.08 €
040 – Opérations d'ordre entre section	18 994.22 €
TOTAL des dépenses d'ordre	18 994.22 €
001 – Déficit reporté	- €
TOTAL des dépenses d'investissement	57 353.30 €

Recettes d'investissement	
Libellé	CFU 2025
Recettes financières	- €
TOTAL des recettes réelles	- €
040 – Opérations d'ordre entre section	132 293.50 €
TOTAL des dépenses d'ordre	132 293.50 €
001 – Excédent reporté	223 189.24 €
TOTAL des recettes d'investissement	355 482.74 €

En 2025, les dépenses d'investissement du budget annexe Déchèteries correspondent :

- Au remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de la nouvelle déchèterie de Vigny
- A des dépenses d'équipement pour les déchèteries
- A des amortissements de subventions

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent reporté ainsi que les amortissements des travaux et achats réalisés sur les déchèteries ces dernières années.

La section d'investissement a généré un excédent de 298 129.44 €.

V. DETTE

À ce jour, le SMIRTOM du Vexin n'a contracté qu'un unique emprunt. Il a permis de financer une partie des travaux de la nouvelle déchèterie.

Montant :	750 000 €
Durée totale :	20 ans
Taux fixe :	0.93 %
Total intérêts :	72 780.08 €
Amortissement du capital :	Progressif (échéances constantes)
Périodicité :	Trimestrielle
Base de calcul :	30/360 jours
Frais de dossier :	750 €

Le SMIRTOM a reçu l'intégralité des fonds le 16 octobre 2019 (délibération 26/19 du 27/06/2019 et signature le 17/07/2019).

Au 31/12/2025 (paiement trimestriel), il reste 539 440.67 € à rembourser.

VI. EFFECTIFS

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Titre de poste	Postes ouverts au 31/12/2025	Effectifs au 31/12/2025
Administrative	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	X	1	0
	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	- Responsable administrative - Secrétaire	2	2
Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Responsable d'Exploitation	1	1
	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint Technique	Ambassadeur de tri	3	2
TOTAL					7	5

L'équipe du SMIRTOM du Vexin, à effectif complet, est composée de six agents à temps complet, sur la base de 35 heures hebdomadaires :

- Une secrétaire
- Une responsable administrative
- Une responsable technique
- Trois ambassadeurs de tri

À cette équipe s'ajoute un agent à temps partiel (20 %), mis à disposition par la commune de Vigny.

En 2025, les charges de personnel s'élèvent à 270 546,22 €, pour un montant prévisionnel inscrit au budget de 310 868 €. L'écart constaté s'explique par une situation de sous-effectif sur une partie de l'exercice, consécutive au départ d'un agent qui n'a pas été remplacé avant la clôture de l'année.

Cette vacance de poste a limité le niveau de dépenses par rapport aux prévisions budgétaires.